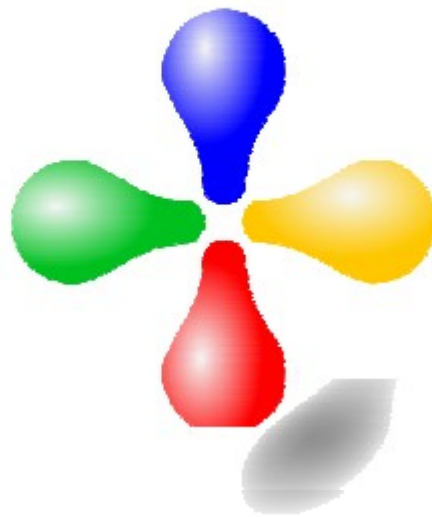


Protocole d'accord



TRANS
MEDIA WATCH
Accuracy - Dignity - Respect
transmediawatch.org.uk

Introduction

Trans Media Watch, ses partenaires dans les mass média et dans la presse reconnaissent le besoin d'une communication et d'une coopération renforcée dans le but d'assurer une meilleure représentation des personnes trans dans tous les médias. Nous reconnaissons qu'un traitement respectueux des personnes trans et de leurs problèmes par les médias est essentiel pour assurer l'égalité sociale

Objectifs

L'objectif de ce document est de définir les buts communs des parties ayant signé ce document, en ce qui concerne la représentation des personnes trans dans les médias et d'établir un ensemble de standards à appliquer au sein des organisations participantes. Il a également pour but d'établir des standards en ce qui concerne les interactions entre ces organisations et les personnes trans du public, avec leurs familles, ami-e-s et collègues. Les signataires s'engagent à tenir pleinement compte des objectifs auxquels ils se sont engagés, quand ils projettent ou ils constituent du contenu pour leurs médias respectifs.

Définitions

Dans le cadre de ce document, le terme «trans» s'applique à toutes les personnes à l'identité et/ou à l'expression de genre atypique, y compris, mais pas exclusivement, les personnes transgenres, les personnes qui portent les vêtements traditionnellement attribués à un autre sexe que celui auquel elles ont été assignées ainsi que les personnes qui ne s'identifient ni avec le genre masculin ni avec le genre féminin.

Le terme transgenre inclut toutes les personnes qui ont l'intention d'entreprendre, qui sont en train d'entreprendre ou qui ont entrepris un processus de transition destiné à leur permettre de vivre en permanence dans un genre autre que celui qui leur a été assigné à la naissance. Il faut cependant noter que certaines des personnes qui ont achevé une telle transition ne se définissent plus comme transgenres.

Le processus de transition peut inclure un traitement hormonal et/ou des procédures chirurgicales, mais il ne doit pas être considéré comme s'appliquant exclusivement à des personnes ou à des situations dans lesquelles ces procédures sont utilisées.

Les standards définis pour les personnes trans s'appliquent également aux cas dans lesquelles une personne est présumée trans, mais dans lequel il n'a pas été possible d'obtenir une confirmation de sa part.

Par extension, le terme « trans » s'applique également aux situations concernant les personnes mentionnées ci-dessus, quand bien même aucune personne spécifique ne serait mentionnée. Il peut aussi s'appliquer aux personnes intersexes quand ces personnes sont victimes, effectivement ou potentiellement, de préjugés et/ou de discriminations transphobes.

Dans le cadre de ce document, les termes « transphobie » et « transphobe » s'appliquent aux actions et aux expressions qui, injurient, blessent, menacent, humilient, ou affligent de quelque manière les personnes trans en lien direct avec leur identité trans (réelle ou imaginée), quand ces actions sont motivées par les préjugés, quand elles résultent du refus d'exercer les précautions élémentaires destinées à assurer la sécurité et le bien-être des personnes en question (au même titre de ce qu'on ferait pour n'importe quel autre être humain). Ces termes s'appliquent aussi à de tels actes quand la personne visée est étroitement associée à une personne trans, en raison du statut de cette dernière. C'est par exemple le cas quand une célébrité est ridiculisée parce que cette dernière est en relation avec une personne trans.

Convention

Les signataires de ce document s'engagent à œuvrer à réaliser les objectifs suivants :

- Mettre fin à la transphobie dans les médias
- Mettre fin au flot de désinformation concernant les personnes trans dans les médias
- Diffuser une représentation juste, bien informée, positive et respectueuse des personnes trans dans les médias
- S'assurer que les personnes trans travaillant avec ou au sein des médias sont traitées avec le même respect que celui accordé à des personnes non trans dans des situations équivalentes.

De plus, les signataires s'engagent à entreprendre une revue annuelle des efforts réalisés pour atteindre ces buts et à en publier les résultats dans un rapport.

Aucune part de cette convention ne peut l'emporter sur les obligations légales ou les engagements que les signataires pourraient avoir face aux autorités officielles.

Éliminer la transphobie dans les médias

Les recherches de Trans Media Watch suggèrent que le contenu transphobe diffusé par les médias peut affecter directement la manière dont les personnes trans sont traitées par la société.

Les signataires de ce document s'engagent à respecter les règles suivantes :

- Éviter toute utilisation d'expressions ou de dénominations offensantes pour les personnes trans
- Éviter toute description gratuite ou toute référence qui ridiculise les personnes trans
- Éviter toute référence sensationnaliste à des personnes ou à des questions trans, en particulier toute référence à leur parcours de vie quand celui-ci n'est pas directement pertinent par rapport au sujet traité.
- Éviter toute référence au parcours médical des personnes trans, sauf quand celui-ci est directement pertinent par rapport au sujet traité.
- Éviter tout usage de pronom et de dénomination qui soit contraire à la manière dont des personnes trans s'identifient.
- Éviter toute mention de l'identité précédente d'une personne transgenre, sauf si cette dernière a explicitement donné son autorisation.

Mettre fin à la diffusion de désinformation au sujet des personnes trans dans les médias

Étant donné que les personnes trans constituent une minorité et que nombre de personnes du public n'ont pas conscience qu'elles sont directement en lien avec des personnes trans, elles sont particulièrement sujettes et vulnérables à des représentations biaisées de leur identité et de leur parcours de vie.

En conséquence, les signataires s'engagent à respecter ce qui suit :

- S'assurer que toute mention de statistique concernant les personnes trans provienne de source de référence, qui ne soit pas elle-même biaisée et qui soit à jour.
- S'assurer que toute mention de statistique ou de théorie concernant les personnes soit à jour et non biaisée, à moins qu'il s'agisse clairement de traiter un sujet historique.
- Consulter des personnes trans à chaque fois qu'il est question de publier de l'information concernant l'expérience de vie de ces dernières.
- S'assurer que les collaborateur-trice-s ont une information adéquate au sujet de ces questions, en particulier quand il-elle-s doivent produire de nouveaux contenus ou faire face à des délais très courts.
- S'assurer que tout contenu acquis auprès d'autres entreprises ou institution respecte ces mêmes standards.

Diffuser une représentation juste, bien informée, positive et respectueuse des personnes trans dans les médias

Des estimations prudentes de la population trans en Grande Bretagne considèrent qu'elle constitue entre 1% et 2% de la population générale. Bien que les personnes trans apparaissent fréquemment dans les médias sous la forme de stéréotypes stigmatisés, comme celui de travailleur-euse-s du sexe, il y a extrêmement peu de portraits de personnes trans ordinaires qui vivent leur vie paisiblement. De la même manière, alors qu'il n'est pas rare de voir des documents traitant d'issues tragiques auxquelles certaines personnes trans doivent faire face, il y a extrêmement peu de contenus positifs reflétant la vie heureuse et féconde de nombreuses personnes trans.

Les signataires de ce document s'engagent à pratiquer ce qui suit :

- Développer du contenu qui représente les personnes trans de manière réaliste et positive
- Accroître la mise en perspective des personnes trans et de leurs parcours de vie dans un contexte plus large (plus représentatif et plus respectueux).
- Fournir des modèles positifs aux jeunes trans

S'assurer que les personnes trans travaillant avec ou au sein des médias sont traitées avec le même respect que celui accordé à des personnes non trans dans des situations équivalentes.

Améliorer le traitement des personnes trans dans les médias commence par le développement d'un environnement respectueux de ces dernières au sein même de ces organisations. Cela signifie aussi faire le nécessaire pour que les personnes trans qui travaillent avec ces organisations aient toutes les assurances d'un traitement respectueux et juste.

Les signataires de ce document s'engagent à pratiquer ce qui suit :

- Fournir une formation adéquate aux collaborateur-trice-s afin d'éviter tout harcèlement transphobe sur la place de travail.
- S'assurer de la présence de canaux de communication permettant à tout-e collaborateur-trice se sentant victime de harcèlement transphobe de pouvoir demander et obtenir de l'aide.
- S'engager à ne pas exercer de pression sur les personnes trans, sur leur famille, amis ou collègues pour les forcer à parler de leur parcours trans.

Pour information, ce document a déjà été signé par Channel 4 au Royaume Uni (<http://blog.plainsense.co.uk/2011/03/will-trans-mission-get-through.html>) et la BBC a déjà indiqué son accord de principe